

LA GARANTIE FRANCE ACTIVE (FAG)

Nature

Cautions simple sur emprunt bancaire

Objet du crédit garanti

Financement d'investissements et/ou de fonds de roulement (hors crédit bail).

Caractéristiques

Quotité et montant de la garantie :

- 65% pour les entreprises en création ou de moins de 3 ans,
- 50% dans les autres cas.

Le montant garanti est limité à 30 500 €

Durée des prêts : Prêts moyen terme de 2 ans minimum.

Montant des prêts : Pas de montant minimal ni maximal.

Durée maximale de la garantie : 5 ans.

Coût pour l'entreprise : 2% du montant garanti, payable en une seule fois à la mise en place de la garantie.

Ex. : pour un prêt de 15 000 € garanti à 65%, le coût de la garantie est de 195 €.

Mise en Jeu

Versement de 100% de la garantie à première demande après notification de 3 échéances impayées et lancement des procédures contentieuses.

- Il s'agit d'une avance de fonds de FAG à la banque dans l'attente du terme de la procédure de recouvrement
- Les montants recouverts par le prêteur dans le cadre des procédures contentieuses seront restitués à FAG au pro rata de la garantie apportée.

Cibles

- **TPE** Création - reprise - 1er développement

Tous secteurs : commerce - artisanat - services...

- **Entreprise solidaire et association d'utilité sociale** : création - développement - consolidation

Objectif

Création ou consolidation d'emplois par ou pour des personnes demandeuses d'emploi ou en situation d'exclusion.

Société Financière agréée par le Comité
des Etablissements de Crédit



Président
Directeur Général
Création
Statut
Capital

Christian Sautter
Jacques Pierre
1995
Société Anonyme
2 325 000 €

Retrouvez les fiches produits des autres garanties gérées par FAG sur www.franceactive.org